

DU "Sociétés, Langues et Cultures de Mayotte"



PUBLICS VISÉS

Formation continue, journalistes, enseignants, agents des administrations publiques (titulaires ou non), fonctionnaires des collectivités territoriales (office du tourisme), élus locaux, cadres d'entreprise, salariés, membres d'associations, étudiants, demandeurs d'emplois, etc.

Il n'y a pas de prérequis de diplôme pour accéder à la formation.

Nombre de places limité à 30 apprenants maximum pour la formation générale et à 10 en ajoutant les personnes ne suivant qu'un module.

CALENDRIER

Pour cette année universitaire 2018-2019, les inscriptions sont clôturées.

Pour l'année prochaine le calendrier est le suivant

- * Total d'heures enseignées : 150 H
- * Répartition des heures : les vendredis (17h-19h) et les samedis matins
- * Inscription du 15 juin 2018 au 30 septembre 2019
- * Début des cours en octobre 2019


CONDITIONS D'ACCÈS

L'admission est prononcée après examen du dossier de candidature par une commission de recrutement.

La sélection des candidats est organisée par le Centre Universitaire de Mayotte.

Les candidats retenus recevront une réponse d'engagement.

COMPÉTENCES VISÉES



Ce diplôme universitaire repose sur des modules de formation permettant à l'apprenant de se construire un savoir concret sur l'île de Mayotte, de le contextualiser, de développer un sens critique, des compétences linguistiques (français, shimaoré et kibushi) qui lui permettront d'élargir sa vision du monde social, et de devenir plus sensible aux questions de plurilinguisme et d'interculturalité.

D'acquérir des outils de base pour pouvoir évoluer individuellement dans les connaissances sur l'archipel des Comores et Mayotte en particulier.

DÉBOUCHÉS

Formation diplômante réalisée sur une année universitaire pour renforcer et élargir les compétences acquises en situation professionnelle et préparer aux métiers liés à la culture (journalisme local, les associations culturelles, le tourisme, etc.), à l'insertion professionnelle, etc.

CONTENU DE LA FORMATION

La formation est dispensée d'octobre à avril, sur deux semestres. Les enseignements sont répartis en 2 Unités d'Enseignements (UE).

INTERVENANTS

Les enseignements sont assurés par des universitaires et aussi par des professionnels du monde culturel et associatif.

MODALITÉS D'EXAMEN

Les épreuves se composeront de contrôles continus uniquement (2 travaux à domicile et/ou en classe). Il n'y a pas d'examen terminal. Les contrôles continus peuvent avoir lieu durant la période des enseignements et les résultats sont proclamés à la fin du mois de juin.

VALIDATION DE LA FORMATION

La réussite aux épreuves continues entraîne la délivrance d'un diplôme d'établissement universitaire.

Condition de validation du diplôme : moyenne générale aux épreuves calculée sur l'ensemble des enseignements.

Possibilité de validation en deux années maximum.